Ville de Noisy-le-Sec

Direction des projets urbains
Contact : Natalia MELLO
Tél. : 01 49 42 64 44
Réf. : AN/NM : 2024-087

Etablissement Public Territorial Est Ensemble
100 avenue Gaston Roussel
93230 Romainville

A l'attention de de Monsieur le Président, Patrice BESSAC

Noisy-le-Sec, le 26 MARS 2024

Objet : Avis de la Ville de Noisy-le-Sec sur le projet du plan local de mobilité - PLM

Monsieur le Président,

En réponse à la sollicitation, en date du 20 décembre 2023, de la ville de Noisy-le-Sec par l'EPT Est Ensemble, en tant que personne publique associée au projet de plan local de mobilité arrêté au Conseil de Territoire du 28 novembre 2023, je porte à votre connaissance l'avis de la Ville sur ce projet.

L'environnement de proche couronne parisienne confère à la ville de Noisy-le-Sec une accessibilité à différents modes de transport relativement avantageuse. Bien que la place de la voiture particulière demeure importante et que ce mode de transport soit dominant, notamment au centre du territoire, les nouvelles dessertes permises par les nouvelles lignes de transports en commun en cours de livraison ou en projets constituent un levier considérable de changement de cette pratique.

Par ailleurs, le développement des transports constitue aujourd'hui l'un des principaux facteurs de développement urbain. Agissant structurellement sur les logiques de construction, d'articulation et d'attractivité territoriales, ce développement impacte fortement la faisabilité, notamment économique, des opérations de renouvellement et de requalification urbaine.

A ce titre, la ville de Noisy-le-Sec place au cœur de ses réflexions sur les stratégies d'aménagement la question de la mobilité. Le projet de PLM, arrêté au Conseil de Territoire du 28 novembre 2023, s'inscrit ainsi pleinement dans le cadre de ces ambitions et orientations. Je tiens à souligner, à titre d'exemple :

- L'objectif de hiérarchisation et de pacification du réseau viaire qui se met en particulier à l'œuvre avec l'arrivée du prolongement du T1 dans le centre-ville et sa piétonisation mais également l'expérimentation, sur certains secteurs, de rues aux écoles.
- La recommandation de disposer de zones de stationnement payant élargi dont la première phase sera mise en œuvre en septembre 2024.
- Le développement des modes actifs en lien avec la déclinaison opérationnelle du schéma cyclable départemental.

En complément du prolongement du T1, précédemment mentionné, les projets d'amélioration du réseau de transports en commun structurant sur la Ville sont multiples et très attendus : prolongement de la ligne 11 à l'est, réalisation du T-Zen 3 sur la RD933, prolongement à l'ouest du RER E, arrivée de la ligne 15 au Pont de Bondy, prolongement du Tram 11 Express à la gare RER de Noisy-le-Sec (intégrant le

réaménagement global du pôle de Noisy-le-Sec). Je profite ainsi du présent courrier pour solliciter, à nouveau, mobilisation de l'EPT et de ses communes membres dans l'obtention de garanties et d'une visibilité accrue sur les financements et les calendriers de l'ensemble de ces projets auprès des partenaires institutionnels.

C'est donc avec satisfaction que je salue la réalisation du PLM qui a su dépasser le seul sujet des infrastructures pour traiter du développement nécessaire des modes doux, des pôles de transport, de la qualité de service aux usagers. Je souligne également le travail mené entre l'EPT, les villes et les partenaires de cette démarche et je souhaite que ces échanges se poursuivent pendant les prochaines étapes de cet important projet à notre territoire.

Pour autant, je pense que des actions méritent d'être activées ou intensifiées :

- La coordination entre les différents maîtres d'ouvrages de ces différents projets structurant
- L'élaboration d'un plan guide sur les mobilités au sein de notre territoire
- La question du financement des réfections des voiries ainsi que de leur entretien
- Un focus sur le plan de déplacement du tissu économique
- Une mutualisation à l'échelle du grand territoire des propositions d'innovation et de formation

Aussi et en particulier sur ces points, j'ai demandé au Directeur Général des Services de la Ville d'engager ce processus avec la Directrice Générale des Services du Territoire.

En conclusion, je tien à vous faire part de l'avis favorable de la ville de Noisy-le-Sec au projet de PLM. Je me réjouis de l'aboutissement de ce projet structurant pour le développement et l'avenir du territoire

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Florent LACAILLE-ALBIGÈS

Adjoint au Maire délégué à l'écologie urbaine, à la mobilité et à l'Agenda 21